

# ELEMENT TERRE

CENTRE DE PHYSIOTHERAPIE ET BIEN ETRE DU MANDEMENT

## COURS DE GYMNASTIQUE THERAPEUTIQUE

Eveil corporel ou gym posturale

### Formulaire d'inscription

Par courrier : à envoyer ou remettre à l'adresse ci-dessous

Par mail à : [jacques.despond@sante-elementterre.ch](mailto:jacques.despond@sante-elementterre.ch)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Mobile\* :

Adresse électronique\* :

Assurance maladie :

\*La majorité des communications se fait par email (ou sms), il est donc important de nous communiquer ces informations.

---

### JE M'INSCRIS AU COURS HEBDOMADAIRE 2021-2022 :

Jour :

Heure :

Pour :

- 4 sessions - une année
- 3 sessions - 3/4 année dès le:
- 2 sessions - un semestre dès le :
- 1 session - 9 cours consécutifs dès le:

**VEUILLEZ SVP SOULIGNER ET COMPLETER CE QUI CONVIENT !**

---

Date et signature :

## INFORMATIONS PRATIQUES A CONSERVER

### DATES 2021-2022

#### Lundi à 18h – gym du dos

Session 1 : 27 septembre 2021 au 29 novembre 2021

Session 2 : 6 décembre 2021 au 21 février 2022

Session 3 : 28 février 2022 au 25 avril 2022

Session 4 : 2 mai 2022 au 6 juillet 2022

#### Lundi à 19h – éveil corporel

Session 1: 30 août 2021 au 1<sup>er</sup> novembre 2021

Session 2: 8 novembre 2021 au 17 janvier 2022

Session 3: 24 janvier 2022 au 28 mars 2022

Session 4: 4 avril 2022 au 6 juin 2022

#### Mercredi à 9h30 – éveil corporel

Session 1: 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 3 novembre 2021

Session 2: 10 novembre 2021 au 19 janvier 2022

Session 3: 26 janvier 2022 au 30 mars 2022

Session 4: 6 avril 2022 au 8 juin 2022

**TENUE** : légère et confortable, chaussettes anti-dérapantes

---

### PAIEMENTS:

Prise en charge personnelle : sur facturation au début de la session

Prise en charge par la caisse-maladie : Présentation du bon au début du cours – facturation à la fin des 9 séances.

Dans tous les cas, une facture est adressée et la somme est à verser sur le compte

Postfinance : Physio-santé du Mandement Sàrl: CH95 0900 0000 1549 6612 1

Seuls les cours de 9 séances consécutives avec bon du médecin peuvent être remboursés par la caisse-maladie

Les cours annuels peuvent être payés en 2 fois